

LE LANCÉEN

AOÛT 2018

n° 334 | 55^e année

Mensuel d'information

Tirage 16'250 exemplaires

Distribué à tous les ménages de Lancy



SPECIAL FINANCES

DÉCRYPTAGE DU MÉNAGE COMMUNAL

Sommaire

Editorial	2
Le processus budgétaire	2
La provenance des revenus	3
La politique de la dette	4
Charges par politiques publiques	4
Administration générale	5
Le rôle du secrétariat général	5
Communication transversale	5
Sécurité publique	6
Le groupement de sécurité	6
La police municipale	6
Ecoles publique	7
Les écoles	7
L'entretien des écoles	7
Culture, sports, loisirs	8
La culture	8
Les subventions	8
Aide sociale et petite enfance	9
Social et solidarité internationale	9
La petite enfance	9
Routes et entretien	10
Manifestations	10
Développement durable, territoire	11
Les collecteurs	11
Le patrimoine financier	12
La politique immobilière	13
L'attribution des logements	13
Promotion économique	14
Le Conseil économique	14
Perspectives 2020	15

En couverture



Les Esserts, un pôle économique lancéen
Photo: Alain Grosclaude

Impressum



Président: Marco Föllmi

Administrateur: Raymond Solioz

Rédactrice en chef: Kaarina Lorenzini

Rédaction: Chemin du Salève 1 - 1213 Petit-Lancy
Tél. 022 794 94 55 - redaction@lelanceen.ch
www.lelanceen.ch

Administration: CP 13 - 1213 Petit-Lancy 1

SPÉCIAL FINANCES

Ville de Lancy: Service financier et de l'informatique et service de la culture et de la communication

Rédaction: Serge Guertchakoff, Stéphane Lorenzini, Catherine Aymon

Photographies: Alain Grosclaude, Manuel Firme, Rebecca Bowring, David Gagnebin-de Bons, Denis Jutzeler

Concept graphique: Siska Audeoud, atelier Hadès

Impression: Molesonimpressions.ch
Impression sur papier recyclé Cyclus Print mat

ISSN 1663-8360 - Abonnement: Fr. 20.- pour 9 numéros
CCP 12-22050-2 Genève



Photos: Alain Grosclaude

Les finances au service de la population

La gestion des finances communales, c'est l'art de trouver un équilibre entre la rigueur budgétaire et l'accompagnement du développement des infrastructures, en adéquation avec l'augmentation de notre population.



COMME VOUS LE DÉCOUVRIREZ À LA LECTURE

de ce numéro spécial du *Lancéen* consacré entièrement aux finances communales, les tâches d'une commune telle que Lancy sont extrêmement variées. Notre intention est de vous permettre de les découvrir et de mieux comprendre à quelles politiques publiques vos impôts sont affectés. Comme vous l'imaginez très certainement, ce sont l'aide sociale, l'école et la petite enfance qui sont nos postes de dépenses les plus importants représentant plus de 30%. On trouve ensuite la culture, le sport, les loisirs et les espaces verts pour près de 20%. Il s'agit-là de politiques publiques qui incombent quasiment exclusivement aux communes et pour lesquelles vos autorités communales mettent l'accent, car ce

sont elles qui permettent de faire en sorte que notre slogan «Vous êtes bien à Lancy» soit une réalité. A ce propos, un récent sondage auquel vous êtes nombreux à avoir participé nous a confortés dans notre action de poursuivre les investissements nécessaires au maintien de prestations de qualité pour notre population et surtout de créer des conditions cadres propices à l'accueil de nos futurs 8'000 nouveaux citoyens d'ici les dix prochaines années. C'est pour nous un défi que de conjuguer cet accroissement des dépenses d'investissement mais également de fonctionnement, tout en absorbant les impacts annoncés de la réforme de l'imposition des personnes morales sur nos recettes. Comme vous le découvrirez dans ces pages, notre dette augmente de manière significative pour permettre nos nombreux investissements en infrastructures (construction d'écoles, de bâtiments socio-culturels et d'infrastructures sportives et culturelles, création de parcs et de chaussées...), mais elle reste acceptable, son montant de 170 millions étant toujours inférieur à la valeur de notre

patrimoine financier. Cependant, nous ne pourrions pas nous permettre d'augmenter parallèlement la dette pour assumer notre budget de fonctionnement, d'où la nécessité comme le prévoit notre programme "Perspectives 2020" de réduire partout où cela est possible notre budget courant de fonctionnement (lire en page 15). Cet objectif est à ce jour parfaitement atteint, grâce au travail de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration; les comptes 2017 allant même au-delà de nos espérances avec un boni de plus de 10 millions. C'est avec confiance et détermination que le Conseil administratif, pleinement soutenu par le Conseil municipal, continuera ces prochaines années à gérer les finances communales dans l'unique but de faire de Lancy une commune où il fait bon vivre.

Bonne lecture!

Stéphane Lorenzini,
Conseiller administratif délégué aux finances

Le processus budgétaire

COMMENT S'ÉLABORE LE BUDGET DE LANCY?

Il s'agit d'un processus qui dure environ sept mois. Dès le mois d'avril, l'administration communale entame la préparation du prochain budget annuel. De son côté, le Conseil administratif édicte les lignes politiques et directrices à l'attention des chefs de service et des responsables. Ces derniers déterminent leurs éventuels nouveaux besoins, en termes de personnel et de dépenses. Ils élabo-

rent les plans financiers de chaque projet spécifique et ils analysent les demandes des associations subventionnées. Ces éléments sont transmis au service financier qui coordonne l'ensemble et contrôle les éléments qui composent le budget de fonctionnement. Il reçoit également les projections fiscales émanant du Département cantonal des finances. En parallèle à ce processus, durant les mois de mai et juin, le budget des investissements est également passé en revue entre les différents services concernés et l'Exécutif communal. Il s'agit de planifier financièrement les grands travaux (plus de CHF 100'000.- par objet). Les services doivent planifier

leurs intentions sur 4 à 5 années. Cette étape est cruciale puisque l'évolution du niveau de la dette communale, ainsi que les charges d'amortissement et d'intérêts en dépendent. Durant l'été, les rapports provisoires des services sont soumis au Conseil administratif, aux fins d'arbitrage et de validation. Au début de l'automne, une fois le projet bouclé, le budget est présenté au Conseil municipal qui le transmet pour analyse à sa commission des finances. Puis il revient en plénière, afin d'être adopté en respectant le délai prévu par la loi cantonale sur l'administration des communes, soit avant le 15 novembre.



Photo: Alain Grosclaude

La provenance des revenus

CE N'EST PAS UNE SURPRISE: EN 2017, 79% des revenus proviennent des recettes liées à l'impôt communal, soit 108,6 millions de francs (sur un total de 137,55 millions). Ces 108,6 millions se décomposent entre ce qui devrait être versé par les personnes physiques (73,14 millions) et par les personnes morales (21,6 millions). Une précision toutefois: la production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation. C'est la raison pour laquelle des correctifs d'estimation, positifs ou négatifs, sont effectués par l'Administration fiscale cantonale (AFC). Pour anticiper les risques liés aux fluctuations d'estimation des personnes morales, un panel d'entreprises répond deux fois par an à des questions de

l'AFC portant sur l'évolution de leur bénéfice. L'AFC a ainsi estimé que la production 2017 de l'impôt des personnes morales (autrement dit, les sociétés) pour Lancy devrait bondir de plus de 300% par rapport à 2016. Cela s'explique pour l'essentiel par la fin d'un allègement fiscal qui avait été octroyé pour une période de 10 ans à une grande multinationale sise sur le territoire lancéen. Par rapport au budget, l'écart se monte à +12,8 millions de francs de recettes.

Autre source importante de revenus, la taxe professionnelle communale, soit environ 9 millions de francs pour Lancy (+20,9% par rapport à 2016) qui ne peut pas se payer le luxe d'exempter ses contribuables du paiement de cette

taxe, contrairement à Cologny ou Colonge-Bellerive.

S'y ajoutent près de 4,8 millions provenant des autres communes, grâce à la péréquation intercommunale (lire en page 4) et enfin l'impôt sur les chiens. Cet impôt est dû chaque année, et il est perçu soit par le canton, soit par la commune de résidence, soit par les deux. Dans certains cantons, l'impôt peut varier selon la taille ou le poids du chien. En 2017, ce poste n'a représenté qu'environ CHF 70'000.-

Les autres revenus dont bénéficie Lancy ne sont pas négligeables. Ils proviennent principalement des loyers encaissés sur les immeubles détenus par la Ville, ceci pour environ 20 millions de francs. Rappelons en effet que Lancy est

propriétaire d'un important parc immobilier. Il se compose de 648 appartements, mais aussi 45 villas dans lesquelles 54 logements sont mis en location, ainsi que 4 bâtiments entièrement affectés à la restauration. Enfin, il faut ajouter les revenus divers du patrimoine administratif, soit près de 7,2 millions de francs. On y trouve les émoluments administratifs (CHF 255'000.-), les loyers des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (CHF 820'000.-), les redevances d'utilisation du domaine public et les prestations de services (notamment les quelque 150'000 entrées à la piscine de Marignac, salles mises en location, cimetière, etc.) pour environ CHF 1,15 million, la vente de marchandises pour 1,4 million (ventes de cartes CFF ou encore les repas dans les restaurants scolaires), les revenus des amendes (CHF 1,07 million de francs) ou encore les dédommagements de tiers (remboursement des assurances, par exemple).

LA TAXE PROFESSIONNELLE



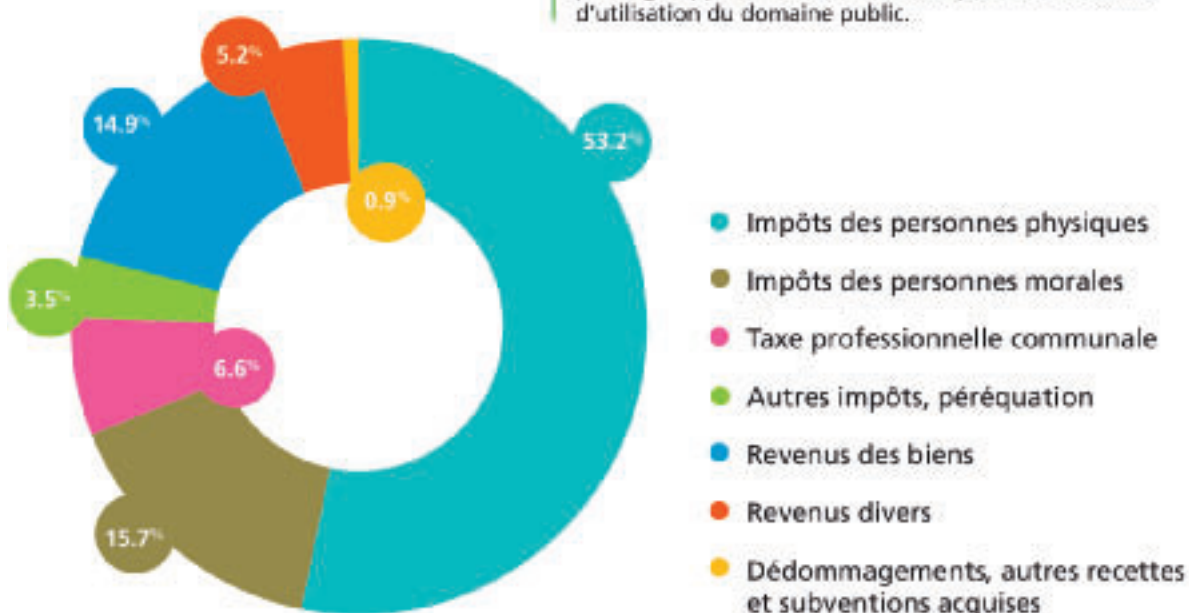
CETTE TAXE COMMUNALE, DONT L'EXISTENCE remonte à l'époque de Napoléon, est établie sur la base de trois éléments: le chiffre d'affaires moyen des deux dernières années, le loyer moyen des locaux et terrains occupés professionnellement et l'effectif moyen des personnes travaillant dans l'entreprise (CHF 10.- par employé). Les contribuables sont classés dans le groupe professionnel correspondant à leur activité principale. Un taux de 0,1‰ à 6,0‰ est appliqué au chiffre d'affaires selon la nature de l'activité.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES LANCÉENNES PAR TYPE D'ACTIVITÉS:

Commerces:	28%
Entreprises du secteur de la construction:	26%
Sociétés de service:	20%
Domaine de la santé et du bien-être:	15%
Secteur financier:	7%
Hôtellerie, restauration:	4%

Revenus 2017 Par natures comptables

La principale source de revenus est représentée par les impôts (Fr. 108,6 millions en 2017, soit 79% du total des revenus). Les revenus des biens (Fr. 20,5 millions en 2017) se composent essentiellement des loyers des immeubles et villas du patrimoine financier, des loyers et locations des biens du patrimoine administratif (salles, bâtiments, parkings, appartements, etc.), ainsi que des redevances d'utilisation du domaine public.



La politique de la dette

Pour gérer au mieux sa dette, la Ville effectue un contrôle régulier de sa trésorerie et de ses flux. Une politique de gestion du risque de la dette a aussi été mise en place, ceci afin de maîtriser son évolution. Il est évident que les multiples développements urbanistiques de la commune vont inévitablement peser sur l'évolution de la dette. Il s'agit de s'y préparer en anticipant au mieux.

LA DETTE COMMUNALE S'ÉLÈVE À CHF 172

millions à fin 2017 pour environ 32'000 habitants. Pour garantir sa saine gestion, la Ville de Lancy s'est dotée de moyens et d'outils pour assurer les besoins en liquidités de l'administration. Cela passe par un contrôle régulier de la trésorerie et des flux. Une politique de gestion du risque de la dette a aussi été mise en place, afin de maîtriser son niveau, voire de la réduire lorsque les états financiers sont favorables. Mais le fort développement démographique engendre une accélération des investissements. Les liquidités sont essentiellement regroupées sur deux comptes, ce qui permet de couvrir les mouvements de fonds, comme le paiement des salaires des employés de l'administration et des factures des fournisseurs. Les principaux encaissements proviennent des versements mensuels effectués par l'Etat de Genève, à titre d'acomptes sur la perception des impôts communaux et par l'émission des bordereaux de la taxe professionnelle communale.

La Ville alloue également une part importante de ses dépenses aux crédits d'investissement, selon une planification annuelle budgétisée. Pour 2018, c'est une somme de CHF 40 millions qui a été prévue, soit identique à ce qui a été investi en 2017. Citons, entre autres, les

votes récents d'un crédit pour la rénovation du bâtiment de la Mairie qui n'a pas subi de rénovation lourde depuis un demi-siècle (un crédit d'un peu plus de CHF 2 millions de francs) et celui de 3,265 millions pour la réalisation de réseaux d'assainissement publics du quartier de Surville. Ces investissements correspondent à toutes les constructions et les rénovations nécessaires à l'entretien des biens, des routes et des bâtiments, ainsi que l'aménagement des infrastructures publiques. Une partie de ces investissements est autofinancée, tandis que le reste nécessite le recours à l'endettement. Chaque investissement a été préalablement examiné et autorisé par le Conseil municipal. Prenons l'exemple de l'acquisition d'une parcelle de plus de deux hectares devant permettre d'agrandir le parc Chuit, elle représentait un investissement de plus de 7,1 millions de francs qui a été avalisé par l'organe délibératif le 28 septembre 2017. C'est en fonction du niveau de la trésorerie générale et des besoins courants de la commune que la décision est prise de recourir ou non à des emprunts. A l'inverse, en cas d'excédents, un emprunt qui arrive à échéance sera ou non refinancé par un nouvel emprunt, totalement ou partiellement.

Afin de limiter au maximum le niveau



Photo: Alain Grosclaude

d'endettement et les charges financières liées au paiement des intérêts de la dette, outre la centralisation de la trésorerie, différents moyens ont été mis sur pied. Citons la gestion par anticipation des besoins et des ressources, la maîtrise des charges et des revenus de fonctionnement, une stratégie d'emprunt au meilleur taux ou encore un étalement des échéances de remboursement. «Pour une collectivité publique, une gestion qualitative de la dette influence considérablement sa situation financière, politique et sociale. La publication d'indicateurs financiers harmonisés est déterminante pour l'apprécier», indique Catherine Aymon, cheffe du service financier et de l'informatique. Relevons que grâce à des taux historiquement bas depuis quelques années, les charges d'intérêts ont passablement baissé. Le taux moyen de la dette lancéenne s'établit à 0,64% au 31 décembre 2017, contre 0,97% une année auparavant. Les enjeux liés aux multiples développements urbanistiques de la commune vont

inévitavelmente peser sur l'évolution de la dette. On pense notamment aux aménagements des espaces publics du futur quartier de Pont-Rouge, de Surville ou encore des deux nouvelles gares du Léman Express sur le territoire communal. Heureusement, le canton a récemment mis en place des soutiens financiers sous forme de fonds intercommunaux (développement urbain, équipements, assainissement). Il n'empêche, bien que bénéficiant de subventionnements cantonaux et de l'arrivée de nouveaux contribuables, le manque de simultanéité entre ces entrées et les dépenses ont un effet non négligeable sur l'évolution des ressources à disposition et sur le niveau de la dette, d'où l'élaboration d'une planification concertée toujours davantage primordiale.

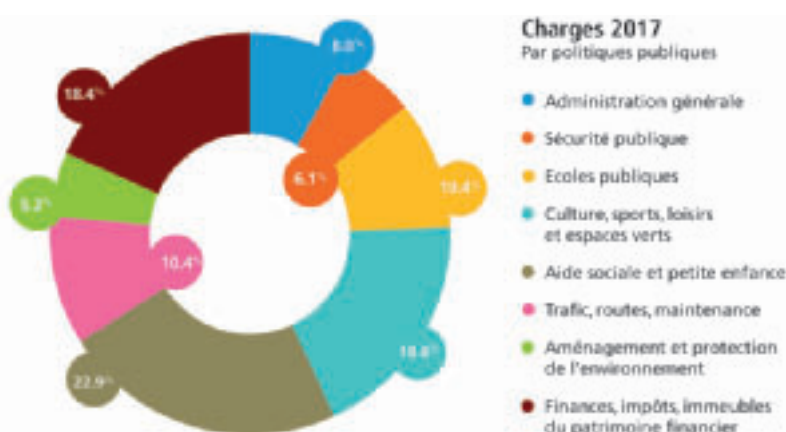
Les charges 2017 par politiques publiques

POUR LES CANTONS ET LES COMMUNES, UNE classification comptable fonctionnelle et harmonisée consolide la répartition des charges et des revenus de fonctionnement par politiques publiques. C'est en se référant à ces thématiques que les chapitres suivants ont été élaborés et détaillent les différents domaines liés aux activités et prérogatives de notre collectivité publique.

En 2017, sur un total de Fr. 126,9 millions, presque 23% des charges ont été consacrées aux dépenses pour la petite enfance, l'accueil extra-scolaire et l'aide sociale, soit 29,1 millions de francs. Quant aux dépenses associées à la

culture, aux sports, aux loisirs et à l'entretien des parcs, elles totalisent

23,6 millions de francs.



LA COMPLEXE PÉRÉQUATION

CHAQUE PERSONNE DOMICILIÉE DANS LE canton et y exerçant une activité dépendante verse une partie de son impôt communal à sa commune de domicile et une autre partie à la commune dans laquelle il travaille. Concrètement, un Lancéen dont l'employeur est situé en Ville de Genève et devant s'acquitter de 10'000 francs d'impôt de base va verser CHF 2'726.- à Lancy et CHF 1'911.- à la Ville de Genève. En effet, avec un taux de part privilégiée (déterminé selon sa capacité financière) de 58%, Lancy garde la plus grande partie des recettes en question. La capacité financière d'une commune s'obtient en tenant compte des revenus par rapport: au nombre d'habitants; au nombre d'élèves des écoles communales; à l'importance du domaine public à charge des communes; et au taux des centimes additionnels (47 à Lancy).



Photo: Alain Grosclaude

L'administration: le rôle du secrétariat général

La Secrétaire générale joue un rôle majeur au sein de l'administration communale. Assistant à toutes les réunions du Conseil administratif, c'est un rouage indispensable au bon fonctionnement de notre ville.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, C'EST AVANT TOUT

un service avec des équipes réparties en divers endroits. Cela va du service à la population aux différents guichets de réception de la Mairie (cartes d'identité, médailles pour les chiens, cartes journalières CFF), mais c'est aussi l'état civil. La Secrétaire générale Odile de Garrini dirige depuis 20 ans le secrétariat général (15 personnes). On y trouve notamment son assistante, la secrétaire en charge du Conseil municipal, deux employées administratives pour le service du personnel, une archiviste et quatre collaboratrices pour l'état civil. La Secrétaire générale soutient le Conseil administratif dans la gestion de ses dossiers. Elle se charge aussi de gérer l'ensemble des tâches relatives aux ressources humaines de l'administration (à l'exception du paiement des salaires), à commencer par la gestion

des offres d'emploi, internes ou externes. Ainsi, lorsque les dossiers de candidatures parviennent à la Mairie, le service du personnel les collationne et, à l'expiration du délai d'inscription, établit un tableau descriptif des aptitudes des candidats, lequel est remis à chaque conseiller administratif ainsi qu'au chef de service concerné. Une précision: une responsable des ressources humaines devrait être recrutée en 2019.

Plus généralement, le rôle de la Secrétaire générale est transversal. Elle assiste à toutes les réunions hebdomadaires du Conseil administratif et se charge de faire exécuter ses décisions en informant les services de l'administration concernés. Etant garante du respect du cadre réglementaire, Odile de Garrini s'exprime sur ce qui est légal ou pas. Elle représente également l'administration

auprès du Conseil administratif, du Conseil municipal et de la population. Pour ces diverses tâches, la Secrétaire générale est fort heureusement secondée. Sous sa responsabilité, on trouve aussi les archives, que ce soit des documents officiels, des publications ou des photos. «La gestion des archives communales peut s'avérer fort utile lorsqu'il s'agit par exemple de trouver un nom pour les futures rues d'un nouveau quartier», indique Odile de Garrini. Même si au final, ce sont les autorités cantonales qui ont le dernier mot. Un exemple? Le nouveau quartier de Pont-Rouge aura un chemin des Mérinos, ceci afin de rappeler le rôle joué par le diplomate Charles Pictet de Rochemont dont la Mairie est son ancienne demeure et qui est à l'origine de l'introduction des moutons mérinos pour la fabrication de châles dans notre canton.

33

CHIFFRE CLÉ

C'EST LE NOMBRE DE MARIAGES célébrés lors des quatre samedis prévus à cet effet (entre mai et septembre) à la Mairie de Lancy. Rappelons que pour pouvoir en bénéficier, il faut être domicilié et/ou originaire de Lancy.

Autres chiffres intéressants

En 2016, ce nombre était de 21. Seuls trois mariages ont été célébrés par l'un des trois conseillers administratifs en 2017. Le Service de l'état civil a fait parvenir à 47 couples une attestation en vue d'une célébration religieuse et il a enregistré 137 mariages, dont 97 comprenant au moins un étranger.



Photo: David Gagnebin-de Bons

Communication transversale

EN TANT QUE TROISIÈME VILLE DU CANTON, Lancy a intégré la communication à sa culture organisationnelle en adoptant une politique communale de communication. Cela commence par une charte graphique avec un logo permettant d'identifier la Ville de Lancy au premier coup d'œil. Autre élément: la qualité du matériel photo reproduit doit être excellente, y compris dans les pages du "Lancéen" réservées à la Mairie. A ce

propos, bien qu'il soit édité par une association tierce (l'Association du journal "Le Lancéen", une émanation des Associations des Intérêts de Lancy), l'Administration communale dispose désormais de 8 à 9 pages réservées, regroupées en seconde partie du magazine. Autre évolution majeure: le site www.lancy.ch a été entièrement refait et mis en ligne le 4 juin dernier. La principale plateforme d'informations à disposition des citoyens permet, entre autres, de «porter» les articles fournis par la Mairie pour "Le Lancéen" sur le site. Enfin, pour mieux toucher la tranche des 25 à 40 ans, la Ville est présente sur les réseaux sociaux. La Ville



de Lancy dispose d'un compte Instagram ([villedelancy_officiel](https://www.instagram.com/villedelancy_officiel/)) et d'un compte Twitter (@lancy_officiel). Ils sont respectivement gérés par le pôle communication que dirige Myriam Boussina et par le Conseiller administratif délégué à la communication, Damien Bonfanti. L'utilisation de ces nouveaux supports permet d'augmenter la notoriété de Lancy, de valoriser ses principaux atouts, ceci afin de réduire l'écart entre l'image perçue et l'image voulue. Près de 1'500 personnes sont abonnées à la page officielle de la Ville de Lancy sur Facebook.

Photo: Rebecca Bowring



233

CHIFFRE CLÉ

C'EST LE NOMBRE D'INTERVENTIONS des Sapeurs-pompiers de Lancy en 2017, soit en diminution de 14% par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par une nette baisse des inondations sur notre territoire (25 au lieu de 46), ainsi que des interventions pour le sauvetage d'animaux (19 au lieu de 36). Par contre, les travaux de prévention et les déblaiements ont significativement crû. A l'heure actuelle, 54 personnes (dont 3 femmes) sont actives au sein de cette compagnie formée de volontaires et dirigée par le capitaine Didier Revillod.

Le Groupement de sécurité de Lancy

Unique à Genève, ce groupement permet d'optimiser la coordination entre les différentes entités concernées en cas d'intervention. Un exercice réunissant tous les corps du GSL se déroule à intervalle régulier.

CRÉÉ EN 1994, LE GROUPEMENT DE SÉCURITÉ de Lancy (GSL) est assez unique sur Genève. A l'image de la maison de la sécurité, située au bord de la route du Pont-Butin, et qui regroupe sur un même site: la caserne des Sapeurs-pompiers, les locaux des Sauveteurs auxiliaires, le local des Samaritains et le poste de commandement de l'Office de la Protection Civile Lancy-Cressy. Le GSL permet d'optimiser la coordination entre les différents services et organismes d'intervention, que ce soit à l'échelon communal et/ou cantonal, à savoir: le Conseil administratif, la compagnie des Sapeurs-pompiers, l'organisation régionale de Protection Civile de Lancy-Cressy (née en 2011 du regroupement des organismes de PCI de Lancy, Onex et Confignon), le Corps des Sauveteurs auxiliaires, la section des Samaritains, le service de la Police municipale, le

service de l'environnement, la Défense générale et l'administration communale. Son fonctionnement est détaillé dans une convention dont le but est «d'améliorer la capacité d'intervention des autorités, services et organismes appelés à assurer la sécurité sur la commune, afin de maîtriser de manière optimale et coordonnée toutes circonstances exceptionnelles (accidents graves, sinistres, catastrophes, états d'urgence ou conflits armés)». On y trouve la description précise des rôles et compétences de chaque entité concernée.

Histoire de s'assurer du bon fonctionnement du GSL, un exercice réunissant tous les corps composant ce dernier se déroule à intervalle régulier. Relevons que l'organisation de l'intervention demeure la même quelle que soit la gravité de la situation. La «montée en

puissance» de l'intervention se fait en augmentant l'effectif des intervenants. Chaque personne engagée est placée sous la responsabilité de son commandant ou chef de corps. Ensuite de quoi, les divers commandements sont coordonnés entre eux. Chapeautant l'ensemble, on trouve un ou des postes de coordination d'intervention cantonaux (PCI). Son responsable est toujours un cadre du Service d'intervention et de secours (SIS). Il y a ensuite un poste de coordination des opérations cantonal (PCO) dont le responsable est le chef de la police cantonale. Suit le poste de coordination des opérations de Lancy (PCO Lancy), dont le patron est le conseiller administratif délégué à la sécurité. Et enfin, un ou des postes de coordination d'intervention de Lancy (PCI Lancy), dont le responsable est un cadre des intervenants.



Photo: Alain Grosclaude

La police municipale

MÊME SI LES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE, communément appelés "APM", ne portent pas le même uniforme que ceux de la police cantonale, leurs pouvoirs ont été sensiblement accrus depuis le 1^{er} janvier 2010. Ils peuvent, par exemple, contribuer à sanctionner les chauffards (contrôles de vitesse et d'alcoolémie), en collaboration avec la police cantonale. 43 actions ont été menées l'an dernier dans le cadre du

Contrat Local de Sécurité, soit 20 actions de police de proximité, 9 contrôles radar et 12 actions sur la circulation routière. La Ville comprend actuellement 20 agents-tes en uniforme, 3 collaborateurs-trices administratifs, sans oublier 24 patrouilleurs-euses scolaires.

Quelques statistiques

Parmi les fonctions des APM, les interventions liées aux nuisances sonores ont explosé, de même que les interpellations. En 2017, les agents-es ont répondu à 2'512 appels sur le numéro gratuit 0800 417 417. Outre la répression, le policier de proximité effectue



beaucoup de prévention et de dissuasion.

Démarches administratives

La police municipale se charge aussi de la délivrance de certificat de vie ou de la médaille pour chien. Lorsqu'une personne doit prouver qu'elle est vivante, par exemple pour toucher une rente d'une assurance, elle peut obtenir un certificat de vie. En ce qui concerne la médaille pour chien, tout détenteur de chien doit se procurer chaque année entre le 1^{er} janvier et le 31 mars la médaille officielle. En sus de l'impôt, les émoluments ont rapporté un peu plus de CHF 11'000.- en 2017.



Photo: Denis Jutzeler

Les écoles

La construction et l'entretien des écoles primaires restent l'apanage des communes. Lancy vient d'investir 37,5 millions de francs pour l'école intercommunale Le Sapay et 16,2 millions pour l'école du Plateau.

A GENÈVE, LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN

des écoles primaires sont du ressort des communes. Cela n'est pas le cas des cycles d'orientation et des collèges. Lancy compte actuellement pas moins de 9 écoles primaires. A en croire Dominique Guéritey, chef du service des travaux et de l'urbanisme, les écoles restent la priorité absolue en termes d'investissements. «Nous essayons d'anticiper les besoins des futurs quartiers. Nous construisons la ville de demain». Prenons l'exemple de la nouvelle école intercommunale (Lancy et Plan-les-Ouates) Le Sapay. Lancy y a investi 37,5 millions de francs. Parmi les nouvelles dépenses, citons la future école du Plateau au Petit-Lancy (à l'angle de la route de Saint-Georges et de l'avenue du Plateau). La première étape, qui sera en service pour la rentrée 2021-2022, va coûter 16,2 mil-

lions de francs. Le crédit d'étude et d'investissement a été voté à l'unanimité le 19 avril dernier. Cette première étape prévoit 8 classes, une salle de sports, un restaurant scolaire, un logement pour le concierge, le préau et des locaux pour le parascolaire. Sans oublier des panneaux photovoltaïques sur la toiture. Un second important investissement va prochainement être présenté concernant une école: la rénovation et l'agrandissement de l'école Tivoli afin d'y ajouter des locaux pour le parascolaire. On parle là encore d'un montant d'environ 15 à 20 millions de francs. A cette occasion, Lancy sera la première commune suisse à signer un contrat de performance énergétique (chauffage et électricité). Cela signifie que les entreprises en charge des travaux en question se rémunéreront sur les économies réalisées en matière de consommation. Autrement

dit sur le différentiel entre ce que la commune aurait continué de payer sans ces travaux et la consommation réelle. Ce système encourage les entreprises à obtenir les économies d'énergie les plus performantes. Autre projet en cours d'étude: l'Ecole En Sauvy possède des droits à bâtir non exploités à ce jour, d'où l'idée de construire un nouveau bâtiment pour créer des locaux destinés au parascolaire au rez-de-chaussée. Le reste de ce futur bâtiment sera réalisé avec des droits à bâtir détenus par des tiers et n'appartiendra donc pas à la commune. «Plus nous investissons, plus il y a, dans un deuxième temps, des coûts de fonctionnement qui augmentent, avec le chauffage et l'énergie. L'enjeu est de parvenir à faire en sorte que la facture des SIG ne prenne pas l'ascenseur».

2'730

CHIFFRE CLÉ

IL S'AGIT DU NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS dans les 144 classes lancéennes pour l'année scolaire 2017-2018 (y compris l'école Le Sapay qui est intercommunale et accueille aussi des élèves de Plan-les-Ouates). Cinq ans plus tôt, ces deux chiffres étaient respectivement de 2'377 élèves et de 126 classes. La progression la plus forte est liée à l'école primaire intercommunale Le Sapay, qui accueille les enfants des communes de Lancy et Plan-les-Ouates depuis la rentrée 2016.



Photo: Alain Grosclaude

L'entretien des écoles

LA MAJEURE PARTIE DES ÉCOLES LANCÉENNES

a été construite dans les années 1960 et 1970 par l'architecte Paul Waltenspühl. Elles sont en brique et, un demi-siècle plus tard, nécessitent logiquement une sérieuse rénovation. L'idée retenue a été d'opérer par tournus. Trois d'entre elles ont d'ores et déjà été rénovées: Bachet, Caroline et Palettes. Sauf qu'entre-temps, la Commission des Monuments, de la Nature et des Sites (CMNS) a

estimé qu'elles étaient dignes d'intérêt, donc il a fallu obligatoirement les rénover à l'identique. Actuellement, la commune travaille sur la rénovation et l'agrandissement de l'école Tivoli. Comme indiqué dans le texte ci-dessus, une partie de l'investissement sera financé par les futures économies d'énergie. «En conséquence de quoi, pendant 20 ans, les installations d'énergie n'appartiendront pas à la commune», relève le magistrat Stéphane Lorenzini, en charge notamment des travaux et constructions. Une subvention fédérale a d'ailleurs été octroyée pour ce projet. «La CMNS a admis que l'école primaire de Tivoli, quasiment la plus récente de



Photo: Denis Jutzeler

nos écoles, ne soit pas patrimoniale-ment protégée. Nos services ont donc reçu le feu vert pour la modifier». A côté de ce vaste plan de rénovation des écoles primaires, Lancy possède un poste budgétaire consacré à l'entretien courant des bâtiments scolaires. Il représente un montant d'environ CHF 700'000.- annuel. «Cela ne concerne que des petits adaptations effectuées chaque été, notamment en liaison avec les variations des effectifs scolaires et au réaménagement de certaines salles», résume Stéphane Lorenzini.



Photo: Alain Grosclaude

La culture

Une nouvelle politique culturelle s'est mise en place avec un renforcement de l'offre grand public. Le festival estival Lancy Tennessee en est le parfait exemple, tout comme "Lancy en lumières" durant l'hiver.

EN SUISSE, LES COMMUNES ASSUMENT environ la moitié des dépenses en faveur de la culture. Et les dix plus grandes villes du pays, dont Genève et Lausanne, représentent 85% des investissements communaux dans ce secteur. La Ville de Genève dépense CHF 1'660.- par habitant. Pas étonnant qu'avec une telle offre de spectacles et de musées, les grandes communes suburbaines n'aient pas la nécessité de dépenser autant. Pour Lancy, on parle de CHF 140.- par habitant. «Nous avons cependant instauré une nouvelle politique culturelle en 2016 qui prévoit le renforcement de l'offre culturelle grand public», relève Stéphane Lorenzini, le Conseiller administratif en charge de la culture. Cela s'est traduit par une petite saison culturelle dans la salle communale du Petit-Lancy et dans la salle La Dépendance et par le lancement d'une nouvelle manifestation esti-

vale: le festival Lancy Tennessee. La 2^{ème} édition s'est déroulée du 6 au 7 juillet au Parc Navazza-Oltamare. Ce festival prend le relais du Jazz Parade et du Festival Country de Marignac qui se sont essouffés faute de forces vives. Désormais, c'est la Ville de Lancy qui organise le festival avec le concours d'associations locales et de bénévoles. Les deux premières éditions ont été un succès avec près de 3'000 spectateurs. Parmi les objectifs des autorités, il y a l'envie d'augmenter la programmation pendant la période hivernale, d'où le lancement de "Lancy en lumières". Ce festival itinérant a pour but d'inviter le public à redécouvrir le patrimoine communal autrement. Après la première édition qui s'est déroulée du 30 novembre au 17 décembre 2017 dans trois lieux du Grand-Lancy, la seconde édition se déroulera au Petit-Lancy du 6 au 19

décembre 2018.

Cette nouvelle offre culturelle vient s'ajouter à l'existant: la bibliothèque de Lancy qui fête cette année ses 50 ans, les deux centres d'art (la Ferme de la Chapelle et la Villa Bernasconi), sans oublier ce que proposent différentes associations. Lancy s'est dotée d'une responsable des affaires culturelles chargée de mettre en place une programmation principalement axée sur les arts vivants, mais aussi d'une médiatrice culturelle qui déploie des activités pour faciliter l'accès à la culture des publics. Le prochain objectif sera le développement de la deuxième étape de l'Espace Palettes en y intégrant un volet culturel avec une médiathèque dédiée à l'étude, la formation et à la détente. Stéphane Lorenzini souhaite initier ce projet encore durant cette législature, conjointement avec la commune de Plan-les-Ouates.

721

CHIFFRE CLÉ

C'EST LE NOMBRE D'OCCUPATIONS DE salles en 2017. Divers lieux sont utilisés par les services communaux (réceptions officielles, expositions, etc.) ou mis à disposition des particuliers, des clubs ou des associations. Parmi les salles de réunion les plus connues, citons les salles communales du Petit et du Grand-Lancy (154 occupations), le Pavillon de l'Orangerie (64), la Grange Navazza (59 salle réception/29 salle de conférences) et la Ferme Marignac (57). Trois règlements communaux fixent les modalités d'utilisation ainsi que la tarification, pour les locations à titre onéreux.



Photo: Alain Grosclaude

Les subventions

L'AN DERNIER, LANCY A ALLOUÉ PLUS DE 21,9 millions de francs de subventions. Cette somme est significative puisqu'elle représente environ 17% des charges de la Ville. 73% de cette somme a servi à assurer le bon fonctionnement des crèches et des garderies (environ 14,8 millions), ainsi que pour l'accueil familial de jour (environ CHF 940'000.-). Cela s'explique par le fait que les institutions de la petite enfance ne sont pas municipalisées à Lancy. Les quelque 6 millions restants

se répartissent principalement ainsi: 1,4 million en faveur de 43 associations et clubs de sport (dont la moitié pour le Lancy FC); 1,4 million en faveur des maisons de quartier, ludothèque, terrains d'aventure et autres associations actives dans les loisirs; CHF 900'000.- en faveur de l'encouragement à la culture (dont CHF 421'000.- représentant les loyers théoriques de mises à disposition de locaux); CHF 590'000.- pour l'aide sociale (en faveur de 56 associations diverses) auquel s'ajoutent environ CHF 470'000.- de subventions à des personnes physiques (aides sociales individuelles, rabais abonnements Unireso) et près de



CHF 777'000.- d'aide au développement à des associations engagées sur des projets à l'étranger (dont la moitié est gérée directement par la Fédération Genevoise de Coopération). La subvention au Noctambus rentre aussi dans cette catégorie: environ CHF 93'000.- en 2017. La Ville de Lancy a instauré l'élaboration de contrats de prestations avec la plupart des associations et des institutions subventionnées. Cela permet ainsi un contrôle régulier de leurs comptes et budgets par les services de l'administration.

Photo: Alain Grosclaude



Photo: Alain Grosclaude

Social et solidarité internationale

Lancy mise sur le développement des relations intergénérationnelles. Un immeuble avec encadrement pour personnes âgées, une crèche et une ludothèque seront rassemblés au sein du nouveau quartier de Pont-Rouge.

A PARTIR DU MOMENT OÙ UNE COMMUNE SE développe, comme avec le secteur Adret/Pont-Rouge, le nombre d'enfants et le nombre d'âinés progressent. C'est aux élus d'anticiper pour prévoir les équipements et les infrastructures indispensables: crèche, maison de quartier, les éventuels travailleurs sociaux hors murs, ludothèque, immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), etc. Il a été décidé de favoriser les liens intergénérationnels en regroupant dans ce nouveau quartier une centaine de logements destinés aux personnes en âge AVS, une crèche d'une cinquantaine de places et des logements pour les étudiants. A Lancy, la gestion des crèches et des EMS reste du ressort d'associations dédiées. Ainsi, la future crèche de l'Adret sera dirigée par la même direction que la crèche Chante-Joie du Grand-Lancy. Quant à l'IEPA de l'Adret, il

sera confié à l'association des EMS de Lancy. Outre le social, le magistrat Frédéric Renevey gère en direct le volet solidarité internationale. Un montant d'environ CHF 20'000.- par année est consacré à l'aide d'urgence (catastrophes naturelles, conflits armés). Pour le reste, la Ville octroie un minimum de 0,7% de ses dépenses de fonctionnement annuel en faveur de la solidarité internationale. En 2017, plus de 60 associations ou groupements se sont partagées la somme de CHF 780'000.- La moitié de cette somme est directement gérée par la Fédération Genevoise de Coopération. L'autre moitié est administrée par le conseiller administratif qui passe en revue tous les trois mois les demandes reçues en compagnie d'un professionnel de la coopération, ceci afin d'être à même d'analyser si les critères retenus

par la charte communale sont bien respectés. Un accent particulier est mis sur: l'éducation et la formation, la création d'emplois de proximité, la protection de l'environnement, la santé, l'inclusion sociale, la valorisation de la culture locale, le renforcement des organisations de participation de la société civile et, enfin, les échanges d'information Nord-Sud. «Comme nous donnons entre CHF 2'000.- et 10'000.- par projet, nous ne recherchons pas des grands projets», explique Frédéric Renevey. Sachez d'ores et déjà que le samedi 13 avril 2019, Lancy organisera pour la première fois une fête de la solidarité avec les associations soutenues, à l'Espace Palettes. Tout en se voulant avant tout festif, cet événement permettra aussi aux associations concernées de présenter leurs activités et projets.

48

CHIFFRE CLÉ

C'EST LE NOMBRE DE PAYS LES PLUS pauvres selon une liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement établie par le Comité d'Aide au Développement (créé par l'OCDE). Parmi eux, l'on trouve l'Erythrée et le Bangladesh, mais pas le Gabon, par exemple, qui lui se trouve dans la liste des «pays à revenu intermédiaire tranche supérieure». Lorsqu'il s'agit de définir des priorités en matière de solidarité internationale, La Ville de Lancy s'appuie entre autres sur ce document.



La petite enfance

LE SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES MET EN œuvre la politique petite enfance de la Ville de Lancy via des structures d'accueil subventionnées. Il y a plusieurs types de solutions: les accueillantes familiales de jour, que ce soit via l'Association Accueil familial Genève Sud-ouest qui est née de la collaboration entre Bardonnex, Carouge, Lancy (pour le secteur du Grand-Lancy), Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex,

Veyrier ou que ce soit via l'AFJ Rhône-Sud qui regroupe Lancy (pour le secteur du Petit-Lancy), Bernex, Confignon et Onex. Cela étant, «les parents recherchent en priorité les places de crèche», comme le résume Frédéric Renevey, Conseiller administratif. Une place en crèche coûte entre 30 et 35'000 francs à la commune. Ce sont ainsi 497 familles qui n'ont pas obtenu de places en crèche lors de la dernière rentrée. La liste d'attente est moins significative en ce qui concerne les garderies (il en existe cinq sur Lancy) et les deux AFJ. Pour obtenir une place en crèche, les deux parents doivent travailler. Les enfants seront accueillis au minimum 2



jours ou 3 demi-journées. Lors des inscriptions pour la rentrée scolaire, l'ordre des priorités est le suivant: la date d'inscription sur la liste d'attente; les frères et sœurs d'enfants déjà présents (présence de la fratrie durant une année); les enfants dont les parents habitent (adresse officielle de l'enfant) et travaillent à Lancy; les enfants dont les parents habitent à Lancy (adresse officielle de l'enfant); enfin, les enfants dont les parents travaillent à Lancy. Pour être valable, l'inscription doit être confirmée tous les 3 mois. Un partenariat existe avec certaines entreprises lancéennes pour lesquelles des places sont réservées.



Photo: Alain Grosclaude

Les routes et leur entretien

Avec le développement de nouveaux quartiers, les km de chaussées à entretenir ne cessent d'augmenter. Pour gérer au mieux ses ressources, Lancy entend développer sa collaboration avec l'Etat et les CFF.

QUI S'OCCUPE DE L'ENTRETIEN DES 42 KM DE chaussées publiques, auxquelles il faut encore ajouter le domaine privé communal? C'est l'équipe "nettoyement et balayage" qui comprend 15 personnes. Elle est intégrée dans la section de maintenance et logistique, une des quatre sections du Service de l'environnement. Avec le développement du nouveau quartier de La Chapelle, Lancy vient de «gagner» environ 2 km de chaussée supplémentaire, avec les nouveaux chemins Le-Sapay et de-Compostelle. «Aujourd'hui, nous travaillons sur l'optimisation et la rationalisation de l'entretien des routes. Nous effectuons un tournus par quartier, sauf lors d'événements particuliers (Ndlr. comme, par exemple, suite à un match au stade de Genève ou à Lancy-Florimont où l'équipe va intervenir partiellement de nuit, voire

le week-end). Avant, nous travaillions point par point, selon l'état de salubrité du lieu. L'idée est de mieux standardiser notre niveau d'entretien», explique Nicolas Hasler, chef du service de l'environnement. Pour y parvenir, les équipes en question disposent de machines toujours plus perfectionnées, moins bruyantes et moins lourdes, telles que les souffleuses devenues électriques. En 2019, Lancy sera équipé de nouvelles balayeuses électriques ou hybrides. De plus, elles seront plus petites, afin de pouvoir aller partout.

«Nous avons deux grands pôles de fréquentation qui arrivent: les deux haltes du Léman Express, soit le Bachet et Pont-Rouge. Il est prévu plus de 20'000 passages par jour d'utilisateurs. Nous allons sans doute devoir déléguer une partie de l'entretien de ces haltes aux

CFF et/ou à l'Etat de Genève», relève Nicolas Hasler. L'ensemble des partenaires s'est rassemblé pour voir qui pourrait se charger de quoi. Des solutions précises ont été trouvées. Lancy a demandé à être le pilote de ce futur «groupement». «Nous avons déjà conclu ce style de partenariat pour les graffitis avec des propriétaires privés via des abonnements, ceci afin de garantir un standard de qualité». Ce type de collaboration est appelé à augmenter. Ainsi, Lancy négocie avec l'Etat de Genève qui est le propriétaire de la route de Chancy et de la route du Grand-Lancy. L'idée est d'obtenir la sous-traitance de l'entretien, puisque la Ville se charge déjà de la viabilité hivernale. «Nous sommes dédommés lorsque nos équipes interviennent sur le domaine cantonal et le canton met à notre disposition le sel».

35'000

CHIFFRE CLÉ

IL S'AGIT DE LA SURFACE TOTALE EN M² des préaux d'écoles dont s'occupe la voirie communale. Le nettoyage des préaux s'effectue depuis un an et demi entre 04h et 05h du matin tous les lundis matins. Avant cela, ce travail intervenait le jeudi, lorsque ce jour était férié pour les enfants, puis le mercredi. Un nettoyage s'effectue avant chaque rentrée des classes. Enfin, lorsqu'une remise en état s'avère nécessaire, l'équipe de nettoyage et de balayage vient également le mercredi après-midi.



Photo: Denis Jutzeler

Manifestations

SAVIEZ-VOUS QUE VOUS ÊTES CHANCEUX?

En effet, Lancy loue à bon prix tout le matériel nécessaire à un anniversaire, à une fête ou à différents types de manifestations. Non seulement l'équipe "manifestations", forte de 10 personnes, dispose d'un stock de 310 bancs, de 27 infrastructures de pique-nique ou encore de tables et de podium de fêtes, mais elle peut aussi venir mettre en place l'éclairage adéquat ou fournir le gaz nécessaire au bon fonctionnement des grils. «L'idée derrière cette générosité

est de soutenir le tissu associatif formé principalement de bénévoles», précise Nicolas Hasler, le chef du Service de l'environnement, dont dépend l'équipe en question. N'oublions pas que ce ne sont pas moins de 170 (!) manifestations de taille diverse qui se sont déroulées en 2017 à Lancy. Les associations communales utilisent ce matériel pour la célébration du 1^{er} Août ou encore pour les promotions scolaires. Ces événements occupent l'équipe en question à plein temps entre mai et septembre. A côté de cela, elle se charge de mettre en place les tables dans les différentes salles communales, mais aussi du déménagement des affaires des ensei-



Photo: Alain Grosclaude

gnants qui arrivent dans une école primaire lancéenne. L'hiver est consacré à l'entretien du matériel. Chaque table est démontée et restaurée. Enfin, ajoutons à ces tâches le nettoyage des rives de l'Aire. Les membres de cette équipe possèdent tous un CFC d'un des secteurs du bâtiment (peinture, plomberie, serrurerie, menuiserie, électricité, etc.) Comme ils font beaucoup d'heures supplémentaires pendant la forte saison, ils récupèrent ces heures entre novembre et avril.



50,08%

CHIFFRE CLÉ

C'EST L'EXCELLENT TAUX DE RECYCLAGE obtenu en 2017 par Lancy. Un résultat historique. Cela signifie qu'il y a eu pour la première fois davantage de déchets urbains valorisés (6'007 tonnes) que de déchets urbains incinérés (5'987 tonnes). Ce taux de 50,08% a été calculé avec une population de 32'045 habitants à fin décembre 2017. Un bel effort qu'il s'agit de poursuivre. Désormais l'objectif est de diminuer le poids moyen de déchets incinérés par habitant de 187 kilos à 170 kilos à l'horizon 2024.

Développement durable et territoire

Depuis l'adoption d'une stratégie communale en 2015, Lancy pense en amont à cette problématique. Les services collaborent afin d'anticiper et de prévoir les mesures à prendre, sans oublier un volet participatif.

LA "STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT durable de la Ville de Lancy" adoptée en novembre 2015 par les autorités propose des actions structurées dans dix thématiques prioritaires: urbanisation et aménagement du territoire; gestion de l'énergie et de l'eau; mobilité; politique d'achats responsables; gestion des déchets; nature et paysage; sensibilisation, information et éducation; économie locale; cohésion sociale, intégration et solidarité; et enfin, culture, sports et loisirs. Un bilan complet sera établi au terme des cinq premières années de mise en œuvre. «Nous sommes en train de mettre en place cette stratégie au sein des différents services», insiste le Conseiller administratif Damien Bonfanti. «Nous pensons désormais développement durable en amont du projet. Par exemple, le bâtiment de l'Espace Palettes inauguré en septembre 2017 a

été pensé avec la déléguée au développement durable. Idem avec la rénovation du parc Louis-Bertrand où plusieurs services ont collaboré». L'enjeu est de ne pas oublier une des thématiques «car il est plus coûteux de venir corriger après coup». C'est dans cette logique que le futur parc, baptisé "Pictet-de-Rochemont" (ndlr. en l'honneur du diplomate lancé par Charles Pictet de Rochemont qui a négocié les frontières actuelles du canton de Genève et la reconnaissance du statut de neutralité permanente de la Suisse), situé dans le nouveau quartier de Pont-Rouge, va intégrer une approche participative. D'une surface d'environ 10'000 m², il verra le jour en 2020-2021 sur une parcelle appartenant pour l'instant à la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif. Bien qu'il soit relativement petit, il aura l'avantage d'être connecté

à la future promenade Nicolas-Bouvier qui offrira une liaison continue entre la future halte LEMAN Express du Bachet et le Bois-de-la-Bâtie et qui devrait être livrée en 2019. «Nous voulons un aménagement qui soit durable. La question de fond reste: comment arriver à densifier la ville tout en maintenant la qualité de vie? D'où l'importance du plan directeur communal que nous sommes en train de réviser. Toutes les commissions du Conseil municipal vont travailler dessus jusqu'en juin 2019, puis les informations recueillies seront compilées par la commission de l'aménagement. En amont, notre administration a recensé les besoins futurs de Lancy, vu que nous aurons environ 8'000 habitants supplémentaires d'ici dix ans», comme le résume le magistrat.

Photo: Alain Grosclaude



Photo: David Gagnebin-de Bons

Les collecteurs

A GENÈVE, IL EXISTE D'UNE PART, LE RÉSEAU primaire qui comprend toutes les installations publiques d'assainissement (canalisations, stations d'épuration et de pompage), dont 155 km de collecteurs d'eaux polluées. D'autre part, le réseau secondaire, propriété des communes, comprend toutes les autres installations publiques d'assainissement. Constitué de collecteurs d'eaux usées et pluviales et de nombreux ouvrages connexes qui lui sont liés, le réseau secondaire récolte les eaux provenant des différentes zones à bâtir et les achemine en direction du

réseau primaire pour les eaux usées et dans un milieu naturel (lac ou cours d'eau) pour les eaux pluviales. Les travaux relatifs au réseau de collecteurs sont remboursés par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA). Ce dernier est «alimenté» par une taxe annuelle d'utilisation des réseaux secondaires perçue par les SIG et reversée au FIA. Comme le résume Dominique Guéritey, chef du service des travaux et de l'urbanisme: «Tous les travaux sont ainsi remboursés sur un grand nombre d'années. Nous en profitons pour refaire correctement la chaussée, mais aussi les trottoirs ou encore la piste cyclable. Autrement dit, nous effectuons des amé-



Photo: Alain Grosclaude

nagements routiers qui restent, quant à eux, à la charge de Lancy.» En 2017, les conduites d'eaux usées et d'eaux de pluie de l'école de Tivoli ont été refaites. Sur le périmètre du Plateau, il a fallu assainir et aménager le collecteur des eaux claires et des collecteurs sous les chemins des Maisonnettes et de Claire-Vue. Citons encore l'achèvement du collecteur séparatif sous la route de Saint-Georges. «De très grands projets d'assainissement sont prévus ces prochaines années dans les quartiers de Tivoli, des Semailles et du Plateau de Saint-Georges», relève le magistrat en charge des travaux, Stéphane Lorenzini.



Photo: GringoVideo

Le patrimoine financier, un placement sûr

Lancy a la chance de posséder un important parc immobilier (environ 700 logements) qui lui rapporte plus de 7 millions de revenus net par année. Cela a l'avantage de financer entre autres l'entretien et la rénovation de ces actifs sans recourir à des emprunts hypothécaires. Elle entend poursuivre son effort dans ce domaine.

LE BILAN DE LA VILLE DE LANCY EST RÉPARTI

entre son patrimoine administratif et son patrimoine financier. Comment s'opère cette distinction? Le patrimoine administratif est composé des actifs détenus par la commune pour l'accomplissement direct des tâches publiques. Des biens qui sont donc par définition inaliénables. En effet, on voit mal Lancy vendre ses écoles, ses installations sportives ou encore ses salles communales. Le patrimoine financier est quant à lui composé des actifs détenus par la commune pour en retirer des revenus ou pour valoriser son capital. Ils peuvent donc être cédés à un tiers sans porter préjudice à l'accomplissement des

tâches publiques et sont gérés selon les usages commerciaux.

Le patrimoine administratif se compose donc essentiellement d'«immobilisations corporelles», un terme technique comptable qui désigne, par exemple, les bâtiments administratifs et dédiés à la sécurité, les écoles, les centres sportifs, les parkings publics, les ouvrages de génie civil (une route, une passerelle, des trottoirs, etc.). A cela s'ajoutent les prêts et les participations. Ces biens sont amortis selon des durées imposées légalement.

Le patrimoine financier regroupe les comptes courants de liquidités, les créances, ainsi que toutes les «immobili-

sations corporelles» qui ont une valeur de placement, non amorties, comme les immeubles locatifs, les villas, les terrains de réserve et quelques bâtiments entièrement dévolus à la restauration. Grâce à l'engagement et à la vision des élus qui ont dirigé durant ces dernières décennies la Ville de Lancy, celle-ci est propriétaire d'un important parc immobilier. Ce dernier est inscrit au bilan lancé pour une valeur totale de CHF 172,8 millions de francs au 31 décembre 2017. Ces placements génèrent des revenus nets non négligeables pour les finances communales. Les encaissements des loyers, diminués de toutes les charges d'entretien, ont rapporté la somme de CHF 7,16 millions de francs l'an dernier.

Comme le rendement du parc locatif est entièrement reconnu dans les comptes communaux, Lancy finance directement les achats, les constructions et les rénovations lourdes par sa trésorerie et son service de la dette. Autrement dit, la commune n'a pas besoin de recourir à des emprunts hypothécaires.

Enfin, dans le cadre de sa politique de l'aménagement du territoire, plusieurs parcelles, propriétés de la Ville de Lancy sur lesquelles reposent des villas, sont actuellement intégrées dans des plans localisés de quartier. Ces parcelles génèrent par conséquent d'importants droits à bâtir, qui eux-mêmes ont une certaine valeur additionnelle.

IMMEUBLES LOCATIFS PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE LANCY

Immeubles au Petit-Lancy

Route de Chancy 28
Avenue du Cimetière 2A-2B (HM)
Chemin des Clochetons 1
Groupe d'immeubles chemin des Esserts 10-12-14-16
et avenue Louis-Bertrand 17-19-21-23-25
Groupe d'immeubles Place des Ormeaux 1 à 29
Groupe Place des Ormeaux 2-4-6-8, route de Chancy 25
et chemin des Pâquerettes 2
Avenue du Petit-Lancy 1-3
Avenue du Petit-Lancy 8-10-12
Route du Pont-Butin 70

Immeubles au Grand-Lancy

Chemin des Courtillets 2-4-6
Groupe d'immeubles route du Grand-Lancy 9 à 37
Route du Grand-Lancy 42-44
Route du Grand-Lancy 46
Route du Grand-Lancy 62A-62B-62C-62D
Route du Grand-Lancy 66-68-70
Chemin du Gué 2-2A-2B-2C
Chemin Emile-Paquin 1-3
Chemin des Semailles 6A-6B-8A-8B
Chemin de Tressy-Cordy 3
Chemin des Vignes 3
Chemin des Vignes 26



Photo: Fausto Pluchinotta



Photo: Alain Grosclaude



Photo: Rebecca Bowring

La politique immobilière

Lancy a mis en place une nouvelle politique d'attribution de ses quelque 700 logements. Désormais, le processus ne repose plus sur les épaules d'une seule personne, le magistrat en charge du logement. Deux commissions d'attribution examinent attentivement les dossiers, dont l'une pour la Fondation communale immobilière de Lancy. Voici tous les détails expliquant comment ce système fonctionne.

CE NE SONT PAS MOINS DE 702 LOGEMENTS

(648 appartements et 54 logements situés dans 45 villas) qui appartiennent à la Ville de Lancy. Quasiment tous en loyer libre. La majeure partie d'entre eux a été construite dans les années 1960. Cependant, les autorités successives ont continué de développer ce parc locatif au gré des opportunités. Un immeuble a encore été inauguré l'an dernier: la Résidence Carrare, sis à l'avenue du Cimetière 2-2A-2B au Petit-Lancy, dont l'allée 2B a été acquise par la Ville, ainsi que deux appartements dans l'allée centrale (2A). «Nous avons pour politique de rester propriétaires des immeubles où un équipement d'utilité publique vient

s'installer. Dans le cas présent, le nouveau poste de la police municipale est venu s'installer au rez-de-chaussée. Nous faisons pareil lorsqu'il s'agit d'une crèche par exemple», explique Stéphane Lorenzini, le magistrat en charge du logement. Sinon, l'allée de logements sera confiée à la Fondation Communale Immobilière de Lancy (FCIL), créée en janvier 2009, qui détient environ 220 logements, notamment dans les immeubles de l'Etoile Palettes. Une nouvelle politique d'attribution des logements a été mise en place (lire ci-dessous). Désormais la commune dispose d'une base de données des demandeurs qui doivent remplir un dossier administratif complet.

Cela permet aux demandeurs d'avoir accès au parc immobilier de la FCIL qui lui est sous le régime des LVP-LGL. A ce propos, d'ici fin 2021, la Ville devrait compter quelque 600 logements d'utilité publique destinés aux personnes à revenu modeste. En effet, la FCIL réalise dans le quartier de Adret/Pont-Rouge deux immeubles totalisant 96 logements qui seront mis en location début 2020. La fondation œuvre aussi à la construction d'un autre bâtiment le long de l'avenue Eugène-Lance. Il s'agira de 28 logements de type HM (habitation mixte). Quatre autres projets d'importance sont à l'étude dans différents quartiers: la Bâtie, Bachet, les Marbriers

et Surville. La Fondation communale a été créée suite à une délibération du Conseil municipal en juin 2008. Il s'agissait de compléter ainsi le parc immobilier existant. Dernière précision: le Conseil de Fondation de la FCIL est présidé par le magistrat Stéphane Lorenzini et se compose d'un représentant de chaque parti politique présent au Conseil municipal et de cinq membres désignés par le Conseil administratif lancé pour leurs compétences en matières économique, juridique, financière, technique et sociale.

La politique d'attribution des logements

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

appartenant directement à la Ville de Lancy sont les suivants: habiter ou travailler sur le territoire de la commune depuis un certain temps, le cas échéant, justifier d'attaches familiales de longue date sur la commune; le loyer ne doit pas excéder globalement le 20% du revenu brut annuel; l'effectif familial doit correspondre au logement disponi-

ble (un cinq pièces, par exemple, ne pourra pas être attribué à une famille de deux ou trois personnes, mais de quatre). Ces critères permettent d'effectuer une première sélection automatique, puis une commission d'attribution tenant compte de l'ancienneté de la demande et de l'urgence sociale étudie chaque demande. Outre le magistrat Stéphane Lorenzini, elle est composée de la Secrétaire Générale, du responsable du service social et de la personne en charge de la réception des demandes au guichet de la mairie. Cette commission a été mise en place voici un an et demi suite à diverses recommandations émises par la Cour des comptes. Auparavant, c'était le magistrat qui décidait seul. «Le travail étant effectué en amont

de manière plus objective et les règles étant fixées de manière précise, cela permet de mieux résister aux multiples demandes. Il y a désormais moins de pression», confirme Stéphane Lorenzini. La Fondation Communale Immobilière de Lancy (FCIL) a sa propre commission d'attribution formée de cinq personnes. Les règles d'attribution des logements prennent notamment en compte les liens de proximité du demandeur avec la Ville de Lancy. La FCIL favorise les personnes résidant sur le territoire de la commune ou entretenant avec elle un lien particulier. Par ailleurs, elle essaie de maintenir une certaine mixité dans ses immeubles, que ce soit en termes d'origine, d'âge et de statut socio-économique. Le service du logement de la

mairie sélectionne au minimum 5 dossiers à transmettre à la commission d'attribution de la FCIL sur la base du taux d'effort et du taux d'occupation. La commission se réunit en fonction des besoins, mais généralement tous les mois. Les décisions interviennent à la majorité des membres présents et en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. La collaboratrice de la fondation informe par courriel la régie du choix arrêté par la commission. La régie appelle le premier candidat de la liste pour lui proposer le logement en lui impartissant un bref délai pour se déterminer. Si la réponse est négative, le service continue les appels selon l'ordre de priorité jusqu'à obtenir une réponse positive.



Photo: Alain Grosclaude

La promotion économique à Lancy

Avec l'appui du Conseil économique, la Ville organise deux événements à l'intention des entreprises lancéennes: les Petits-déjeuners (deux fois par an) et une Journée annuelle autour d'un thème précis.

UNE COMMUNE, AUSSI GRANDE SOIT-ELLE, NE peut rivaliser avec les moyens d'un canton. C'est pourquoi Lancy axe avant tout sa "promotion économique" sur une promotion endogène, c'est-à-dire orientée vers les 1'730 entreprises déjà implantées sur son territoire. Pour ce faire, elle co-organise avec le Conseil économique communal deux événements: un "Petit-déjeuner des entreprises lancéennes" (au rythme de deux fois par an depuis l'automne 2010); et une "Journée annuelle des entreprises lancéennes". Le 17^e et prochain Petit-déjeuner se déroulera le 12 octobre prochain chez Coty, tandis que la 19^e Journée annuelle des entreprises a eu lieu le 15 juin dernier à la Grange Navazza. Le thème de cette année était "L'aéroport au service de l'économie genevoise/lancéenne". Outre le magistrat Stéphane Lorenzini, le président du

Conseil d'Etat Pierre Maudet s'est exprimé sur les perspectives pour un développement maîtrisé à l'horizon 2030, avant les interventions du directeur général de Genève Aéroport, du directeur général d'easyJet Switzerland et du responsable commercial de Somatra. Un débat a clôturé cette demi-journée riche en interventions. Les Petits-déjeuners sont davantage des événements permettant le réseautage, afin de tisser entre les acteurs lancéens des liens toujours plus étroits. Outre ces manifestations, la Déléguée aux affaires économiques, Myriam Boussina, est à disposition des entreprises toute l'année. S'appuyant également sur les compétences reconnues des membres du Conseil économique communal, elle peut proposer un soutien à toutes les PME ou multinationales déjà présentes ou souhaitant venir

bénéficier de la localisation centrale de Lancy. En effet, rappelons que la troisième plus grande ville du canton se retrouve au cœur du développement futur de Genève, avec le CEVA et le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV). Les autorités lancéennes offrent différentes prestations ainsi que des conseils personnalisés aux créateurs et créatrices d'entreprises, aux entreprises nouvellement implantées ou déjà installées, ainsi qu'aux travailleurs et travailleuses indépendant-e-s. Parmi ses prestations, citons brièvement: la possibilité de louer à d'excellentes conditions le centre de séminaires et de congrès de la Grange Navazza ou la mise sur pied d'un chèque économique d'une valeur de CHF 300.- destiné aux entreprises en raison individuelle et aux Sàrl.

Le "Chèque économique" kesako?

LA VILLE DE LANCY PROPOSE UN CHÈQUE d'une valeur de CHF 300.- aux entreprises en raison individuelle ainsi qu'aux SARL nouvellement créées et établies à Lancy. L'utilisation du chèque est libre, mais il permet notamment de s'acquitter de la cotisation annuelle de Voisins 105. Il s'agit d'un vaste espace de coworking sur quatre étages situé au 105 A, route des Jeunes, à la Praille. Pourquoi favoriser le recours au coworking? «L'idée est de permettre aux personnes de ne pas avoir à investir dans un loyer fixe au moment où elles se lancent et où la trésorerie est serrée», résume le Conseiller administratif Stéphane Lorenzini. Un dossier doit être constitué et nous parvenir. Les chèques sont nominatifs et leur nombre est limité. Pour en savoir +: www.lancy.ch

LE SAVIEZ-VOUS?

LE 25 AVRIL DERNIER, LANCY A REÇU DES SERVICES Industriels de Genève (SIG) la somme de CHF 1'616'494.65.- Il ne s'agit pas d'un cadeau, mais d'une redevance annuelle au titre de l'utilisation du domaine public communal versée aux communes genevoises. Ce montant varie habituellement entre 1,5 et 1,7 million de francs chaque année. Elle est portée au poste des revenus de fonctionnement et assimilée à un loyer. Cette somme représente 15% des recettes brutes générées pour l'acheminement de l'électricité sur le territoire.



Photo: Alain Grosclaude

Le Conseil économique

C'EST SUITE À LA PERTE SOUDAIN DE 1'000 places de travail sur le territoire lancéen que le Conseil économique communal a vu le jour voici une vingtaine d'années. En effet, courant 1998, absorbée par Compaq, la firme Digital Equipment quittait le Geneva Business Center à l'avenue des Morgines pour s'installer à Munich. Dans le même temps, la fusion entre la SBS et l'UBS entraînait la fermeture du siège de la SBS au Petit-Lancy. Marco Föllmi, alors Conseiller

administratif en charge des finances a eu l'idée de créer ce Conseil. Le but était d'anticiper les problèmes des entreprises, d'être informé de leurs besoins et de favoriser l'implantation et la création de nouvelles entreprises. Un dialogue s'est installé avec la direction de l'UBS et, avec l'aide du Canton, des repreneurs ont été trouvés pour les locaux de la route de Chancy: Procter & Gamble. Le Conseil économique co-organise la Journée annuelle des entreprises lancéennes, dont la 19^e édition s'est déroulée le 15 juin dernier. Les dirigeants des 1'730 PME, PMI et multinationales implantées à Lancy étaient conviés.



De g. à dr.: Jean-Claude Manghardt, ex-secrétaire général du Département de l'économie publique; le Conseiller administratif Stéphane Lorenzini; la déléguée aux affaires économiques Myriam Boussina, John Tracey, actif pendant 35 ans chez Procter & Gamble; Marco Föllmi, ancien Maire de Lancy et Trésorier à l'Etat de Genève, Dominique Grosbéty (absent sur la photo), ex-partenaire chez Ernst & Young.

Photo: Alain Grosclaude



Photo: Alain Grosclaude

Perspectives 2020

Sous l'intitulé "PERSPECTIVES 2020" ON trouve une réflexion complète des autorités lanciaennes concernant l'anticipation d'une entrée en vigueur du Projet Fiscal 17 (PF 17), le successeur de la RIE III. On parle d'une modification de l'imposition des personnes morales, afin de répondre aux exigences de l'Union européenne. PF 17, tout comme RIE III, prévoit une hausse significative du taux d'imposition des grandes sociétés, telles que les multinationales, alors que les PME verraient leurs impôts diminuer

pour s'aligner sur un taux unique. L'impact de la RIE III avait été estimé pour Lancy à une perte de recettes fiscales de l'ordre de 4 à 5 millions de francs par année. Pour savoir à quoi s'attendre, les services communaux ont analysé les évolutions de charges prévues, que ce soit en matière de ressources humaines, d'ouvertures d'institutions de la petite enfance (en sachant que Lancy verse généralement entre 30 et 35'000 francs par place de crèche à l'association qui la gère). «Il est vrai que nous aurons aussi

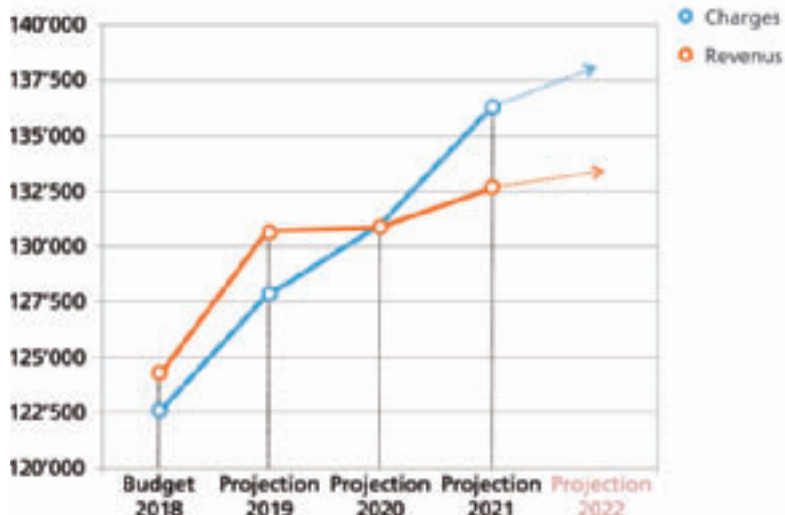
une augmentation des recettes, que ce soit avec le nouveau quartier de la Chapelle ou des Semaillles, explique le Conseiller administratif Stéphane Lorenzini. Mais ce ne sera pas énorme, vu que nous tablons sur 1'500 francs d'impôt communal annuel en moyenne par contribuable lanciaen. Pour les personnes morales, c'est encore plus difficile à estimer. La première partie de Pont-Rouge sera achevée en 2019 et même avant comme c'est le cas pour l'Ecole-Club Migros qui sera prête dès la

rentrée de septembre et le reste suivra en 2022. Cette planification nous amène à la conclusion que nous devrions avoir un déficit structurel de plusieurs millions de francs dès 2021, année prévisible de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale». C'est la raison pour laquelle un Plan Financier Quadriennal 2015-2020 a été mis en place et que l'administration a été soumise à une sorte de régime minceur dès 2016. «Il s'agit d'un exercice d'équilibriste», témoigne le magistrat. «Pour le budget 2018, nous avons demandé une diminution de 10% des budgets à chaque service, à l'exception du service social. Pour 2019, notre objectif sera de rationaliser le budget des biens et services. Autrement dit, de diminuer ce poste d'environ 1 million de francs. Cette planification est adaptée d'année en année pour tenir compte des développements nécessaires. On relèvera par exemple l'intégration pour 2020 de 56 places de crèche à Pont-Rouge, puis de 50 autres aux Semaillles l'année suivante».

Comme le rappelle Stéphane Lorenzini, «le développement des nouveaux quartiers nous tient à cœur, notamment par la réalisation de places, de parcs, de chaussées, de crèches, d'écoles, de maisons de quartier ou encore d'installations sportives et culturelles». Il s'agit d'anticiper. Cela a été fait pour la Chapelle où l'école primaire était achevée avant l'arrivée des premiers habitants. Lancy y prévoit encore une maison de quartier. «L'idée est de maintenir un fort montant d'investissements ces prochaines années. Nous allons au-devant de quelques années difficiles mais, à terme, nous devrions retrouver un équilibre salubre avec de nouveaux quartiers d'habitation équipés et donc de nouveaux contribuables, sans oublier les ressources fiscales générées par les nouvelles entreprises de Pont-Rouge.»

Evolution des projections 2018-2021

En milliers de francs



Projection 2018-2021 / Evolution du résultat

En milliers de francs

